

Vivre en
**PÉRIGORD
RIBÉRACOIS**



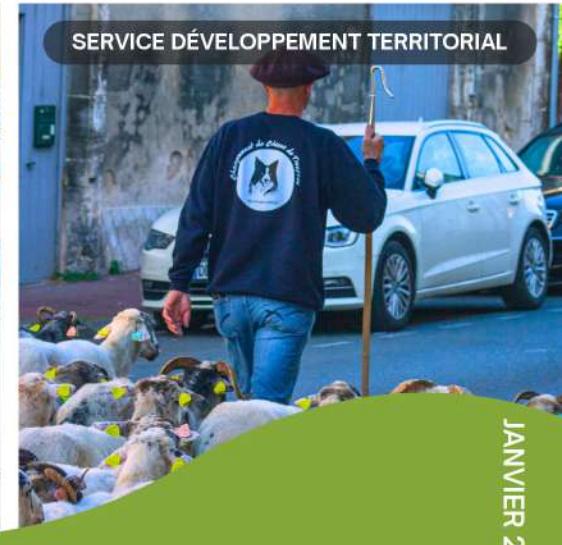
VIE LOCALE



SERVICE ACTION SOCIALE



SERVICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



www.ccpr24.fr

Cela s'est passé près de chez vous

Balades du lundi
Eté 2025



Transhumance
Octobre 2025



Visites à la Ferme
Eté 2025



Fête des lumières
Décembre 2025



Salon de l'Habitat
Septembre 2025



Forum de la Parentalité
Novembre 2025



Inauguration frayère
Novembre 2025



Forum des associations
Septembre 2025

ÉDITO

L'année qui s'ouvre marque un moment important pour notre territoire : le renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire du Périgord Ribéracois.

Notre nouvelle assemblée communautaire sera ainsi installée en avril 2026. Cet exercice démocratique essentiel permet de disposer d'une assemblée représentative, composée d'élus issus de nos 44 communes membres, désignés selon les modalités fixées par la loi. Elles seront détaillées dans cette lettre intercommunale.

Nos élus communautaires auront pour mission de poursuivre, aux côtés des maires et des équipes municipales, la mise en œuvre de politiques locales au service du Périgord Ribéracois. Certains de nos conseillers communautaires actuels, à la fois maires et Vice-Présidents de la CCPR, ont décidé de ne pas se représenter. Il nous a semblé important de recueillir leurs témoignages d'élus locaux impliqués dans leurs communes et à la CCPR depuis de nombreuses années. Ils transmettent ainsi leurs expériences et font part de l'importance de s'engager pour l'intérêt général. Être élu local, c'est assumer un engagement concret, souvent discret mais toujours déterminant, au service du bien commun. C'est porter la voix des habitants, veiller à l'équilibre entre les besoins de proximité et les ambitions de développement, et préparer ensemble l'avenir de notre territoire. Le rôle du Conseil communautaire s'inscrit dans cette continuité : faire vivre la coopération, encourager les projets innovants, et renforcer la solidarité entre nos communes.

Cette solidarité prend tout son sens à travers l'action de notre Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui est évoquée dans cette même lettre intercommunale. Son travail quotidien en faveur des familles, des ainés et des publics les plus fragiles illustre la volonté commune de préserver le lien humain et d'assurer à chacun une place dans notre communauté. Grâce à ses équipes et à l'implication des élus, le CIAS contribue à une intercommunalité à taille humaine, proche et solidaire.

À l'aube de ce nouveau mandat, nous remercions l'ensemble des élus pour leur engagement et leur disponibilité, et nous affirmons notre confiance en leur capacité à faire avancer, ensemble, le Périgord Ribéracois.



SOMMAIRE

04-05-06

RENOUVELLEMENT DU BLOC COMMUNAL

Le Périgord Ribéracois vous informe sur les scrutins prochains



07-08-09-10

SERVICE ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

Le Périgord Ribéracois accompagne ses ainés

11

SERVICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Périgord Ribéracois poursuit ses actions pour le territoire

LE BLOC COMMUNAL : La Commune

NOUVELLES MODALITÉS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Les principaux changements :

Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel** à deux tours.

Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.

Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage). Les bulletins ne respectant pas ces nouvelles conditions seront considérés comme nuls.



Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.

La loi étend le scrutin de liste proportionnel et paritaire à l'élection des adjoints. Pour cette élection, il est désormais obligatoire de présenter une liste paritaire de candidats.

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

Sans majorité absolue

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

TÉMOIGNAGES D'ÉLUS

“ Élu en 1983 en tant que Conseiller Municipal, puis 1^{er} adjoint en 1986 et Maire en 1995, j'ai toujours participé aux différents syndicats au sein de l'ancien canton de Montagrier puis à la création de la Communauté de Communes du Val de Dronne sous l'égide de Michel Debet et Jeannik Nadal. Très impliqué dans le service voirie, ce



Jean-Didier ANDRIEUX

1^{er} Vice-Président délégué à la Coopération intercommunale - Voirie intercommunale

dernier m'en a confié la Vice-Présidence. C'est tout naturellement que j'ai activement contribué à la création de la CCPR en 2014. Reconduit à la Vice-Présidence de la Voirie jusqu'à ce jour, j'ai pu noter l'évolution de ce service. La taille de la nouvelle CCPR, 1200 km de voies revêtues et autant de chemins blancs, a permis de spécialiser ce service avec l'acquisition de matériels coûteux (PATA, pelle sur roues, lame niveleuse, camions, débroussailleuses ...) mais aussi une structuration tant technique qu'administrative et financière (600 tonnes de liant et 4000 tonnes de dioristique). Cela s'est traduit pour moi par un enrichissement humain, au contact des élus et agents, des relations privilégiées se sont créées. Un regret, peut-être l'échec du rapprochement avec le Pays de Saint Aulaye malgré de longues discussions. Ce sera peut-être le prochain challenge ?

Je termine en citant une vieille maxime : "La critique est facile, mais l'art est plus difficile". Il faut pour faire avancer les choses, une passion de tous les instants, ne pas compter son temps ni son énergie.

Un grand MERCI à tous ceux qui m'ont accompagné et fait confiance, prospérité et longue vie à la CCPR.

”

TÉMOIGNAGES D'ÉLUS

“ Après 31 années de mandat électoral, dont 25 ans en tant que maire et représentant de la commune de Ponteyraud, puis de La Jemaye-Ponteyraud à la Communauté de Communes du Ribéracois, puis de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page. Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, "le mot" qui caractérise le mieux ces mandats successifs. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit : engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public, détermination. Mais ceux qui au final caractérisent le mieux ces mandats et notamment celui de maire, ce sont les mots : plaisir et enthousiasme. La charge de travail et les responsabilités sont énormes.



Jean Marcel BEAU

3 ème Vice-Président
délégué aux finances et
prospectives budgétaires

Il a fallu travailler sur de nombreux dossiers, assister à un nombre incalculable de réunions tous azimuts et surtout à la Communauté de Communes. J'ai pris beaucoup de plaisir et d'enthousiasme dans l'exercice des fonctions qui m'ont été confiées dans différents domaines. J'ai toujours répondu présent et assumé mes choix. J'ai parfois été surpris, parfois déçu, parfois agacé. L'engagement d'un élu et, a fortiori d'un maire, est total. Dans nos petites communes, être maire c'est être disponible tout le temps, 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7, et pour tout : pour les différents aléas climatiques, pour un arbre tombé, pour un chien qui vagabonde, pour des vaches sur la route, pour des problèmes de voisinage, pour une crise sanitaire mondiale. J'ai eu l'immense privilège de participer de près et même de très près à la mise en route de notre Communauté de Communes du Ribéracois et à son extension au " Grand Ribéracois ". S'il y a un secteur qui demande beaucoup d'attention et de réflexion et qui me passionne, c'est la partie budgétaire, " le nerf de la guerre ". J'ai essayé, tout au long de ces années, d'apporter mon concours et mes connaissances dans la partie financière de nos collectivités et cela avec conviction et acharnement. Je sais que l'arrêt de mes responsabilités d'élu va être brutal. Tourner les pages de son agenda et les voir pratiquement blanches va sûrement demander quelque semaines, quelques mois d'adaptation. Je remercie les élus de Ponteyraud, de La Jemaye-Ponteyraud ainsi que nos secrétaires de mairie qui m'ont accompagné tout au long de ces années. Je n'oublie pas non plus mes collègues de la Communauté de Communes avec qui j'ai créé des liens d'amitié, même parfois si nos idées ou orientations n'allaient pas toujours dans le même sens, mais à la fin, vers un bon compromis, un bon consensus, c'est la démocratie. Merci aussi aux agents et cadres de la Communauté de Communes qui, sous la houlette de notre DGS, œuvrent pour un vrai service public de proximité. Je remercie fortement mon entourage le plus proche pour leur soutien, leur compréhension pour mon engagement pour " la chose publique " et forcément pour un emploi du temps qui a été très chronophage. Je resterai à l'écoute, disponible, toujours tourné vers l'avenir de notre village et de notre Communauté de Communes.

Je souhaite " bon vent " aux nouveaux élus et du courage pour la prochaine mandature qui arrive. ”

LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un conseil communautaire, un bureau, des commissions, ...

Comment s'organise la gouvernance de notre communauté de communes ?

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNE INSTANCE QUI VOTE LE BUDGET, DÉBAT ET PREND LES DÉCISIONS.

Le conseil communautaire se met en place après les élections municipales. En 2026, il comptera 60 conseillers. Les maires de nos 44 communes y sont automatiquement membres et des sièges supplémentaires sont attribués à certaines communes selon un calcul très règlementé en fonction du nombre d'habitants. La composition du conseil communautaire 2026 sera la suivante :

Communes	Sièges
Ribérac	10 sièges
Tocane Saint Apre	5 sièges
Lisle	2 sièges
St Martin de Ribérac	2 sièges
Villetoureix	2 sièges
Toutes les autres communes	1 siège

Pour les communes de moins de 1000 habitants :

Les conseillers communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau municipal établi au moment de l'installation du conseil municipal.

Pour les communes de 1000 habitants et plus :

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux et sont issus de la liste des candidats au conseil municipal. La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires figure de manière distincte sur le même bulletin. Les électeurs votent ainsi en même temps pour les deux élections avec un même bulletin et ne peuvent pas désolidariser leur vote.

LE BLOC COMMUNAL : La Communauté de Communes

LE PRÉSIDENT

Il est élu lors de la première séance d'installation du Conseil Communautaire, par le nouveau conseil au scrutin secret et à la majorité absolue. Tout conseiller peut être élu Président de la communauté de communes. Son rôle est de veiller à la préparation des projets et d'exécuter les décisions prises par le conseil communautaire en s'appuyant sur les services et les agents de la communauté de communes. Il représente juridiquement la collectivité et cette dernière auprès des diverses instances. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

LES COMMISSIONS

Ces groupes de travail composés d'un Vice-Président, de Conseillers Communautaires et d'agents techniciens de la collectivité sont chargés d'apporter leurs connaissances et de préparer les dossiers. Les commissions formulent des propositions et élaborent des rapports sur les affaires étudiées. Elles sont chargées de préparer des projets de délibération qui seront soumis au Bureau, puis au Conseil Communautaire, afin de décliner sur le territoire les décisions politiques souhaitées par la gouvernance.

LE BUREAU

Le Bureau actuel est composé du Président, des Vice-Présidents et autres membres du Conseil Communautaire. Le Bureau se réunit pour définir les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. Il recueille les propositions des commissions et établit l'ordre du jour du Conseil Communautaire. Le Bureau compte, en plus du Président, 12 Vice-Président(e)s et plusieurs conseillers communautaires.

TÉMOIGNAGES D'ÉLUS

“

Trois mandats représentent dix-huit années d'une vie. Trois fois six années d'investissement quotidien demandent une certaine abnégation, le goût des autres et celui de l'action.

Etre maire d'une petite commune rurale exige une entière disponibilité au service de ses administrés qui vous appellent le soir, les week-ends. S'engager en qualité d'élu local mérite de savoir où l'on met les pieds : les conflits de voisinage pour une branche d'arbre ou un chien qui aboie ou au contraire des voisins inquiets face au désarroi d'une personne isolée etc. L'on apprend ainsi à faire de la médiation comme à manier la tronçonneuse ! Nous sommes de fait polyvalents : état civil, urbanisme etc. J'y ai puisé une grande satisfaction intellectuellement et humainement. Les fonctionnaires sont souvent discrédités or j'ai pu m'appuyer sur des agents communaux, intercommunaux et d'autres institutions investis dans leur mission et sachant m'apporter les conseils utiles à l'exercice des missions de maire.

Car être maire c'est toujours agir à l'appui des règles législatives ce qui oblige à être juste. Être maire, c'est répondre de la même manière à l'administré qui vous soutient qu'à celui qui s'oppose à vous. Humainement, il est satisfaisant de se dépasser soi-même. Être maire d'une petite commune rurale impose de faire un pas de côté face à ses convictions personnelles pour toujours faire preuve d'objectivité, de respect, de justice. Un Maire apprend aussi à agir sous contrainte, celle de la loi, je l'ai dit, celle du budget de sa commune. L'on peut avoir des projets fabuleux, de ceux qui rendent populaire mais la fonction n'appelle pas la popularité mais l'utilité publique : il s'agit de voir loin, de penser aux années futures lorsque l'on investit.

Au cours de mes mandats, je peux citer avec satisfaction les projets communaux suivants : la rénovation du bourg, la réhabilitation d'habitats en logements communaux et autres projets valorisant St Sulpice de Roumagnac. Un engagement payant puisque la commune a vu sa population augmenter : en 2024 la commune comptait 283 Romagnosulpiens, en évolution de + 3,28% par rapport à 2016. A titre de comparaison, sur cette même période, la Dordogne comptait une hausse de la population de + 0,37%. Mon 1^{er} mandat a aussi été le terreau de l'union des 4 communautés de communes de l'époque pour devenir en 2014 la Communauté de Communes Périgord du Ribéracois. Depuis sa création, endossant la responsabilité de Vice-Président en charge des bâtiments, à l'appui d'une équipe de professionnels, nous avons pu faire émerger des actions concrètes de préservation et de réhabilitation de bâtiments au profit des administrés. De même, je peux dire laisser le SPANC – Service Public de l'Assainissement Non Collectif – en ordre de marche, son budget équilibré, pour poursuivre son objectif environnemental et sa mission d'accompagnement des particuliers. Trois mandats, c'est aussi savoir composer avec différentes équipes municipales, valoriser pour mettre à profit de la population les compétences de chacun des élus qui composent un conseil municipal. Un conseil c'est un équilibre aussi à trouver en fonction de la disponibilité des uns et des autres, actifs et retraités, jeunes adultes ou seniors, femmes, hommes. La diversité d'un conseil municipal est un garde-fou essentiel pour conserver un esprit ouvert, débattre, faire des compromis et comprendre le principe de la démocratie.

Je suis fier d'avoir ainsi été un citoyen engagé au service de St Sulpice de Roumagnac et plus largement, en qualité d'élu intercommunal, au service des administrés de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Les conseils que j'apporterais aux futurs élus sont d'agir sans ego. Si l'on peut se réjouir de l'aboutissement de tel projet, du succès de telle action, l'on n'agit jamais pour soi mais pour une population communale et intercommunale. Au-delà de ses convictions personnelles, être maire exclut d'agir selon un programme de parti politique. Du grec « *politike* » issu de « *polis* », la cité, la politique d'une commune rurale est l'art d'administrer le bien commun. Il s'agit d'avoir le sens des responsabilités, accepter les compliments comme les critiques, avec humilité. S'engager sur un mandat, probablement sept années pour les futurs élus, nécessite aussi le soutien de sa famille qui doit aussi savoir ce que cela engage : les conseils municipaux et autres réunions les soirs, les manifestations associatives les week-ends, etc.

A l'heure où la proposition de loi sur le statut de l'élu local a été définitivement adoptée, je souhaite aux candidats d'être détachés de tout intérêt personnel pour un engagement citoyen des plus sincères.

“



Philippe DUBOURG

8^{ème} Vice-Président
délégué au Patrimoine,
Bâtiments et SPANC

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) : UN SERVICE PROCHE DE LA POPULATION

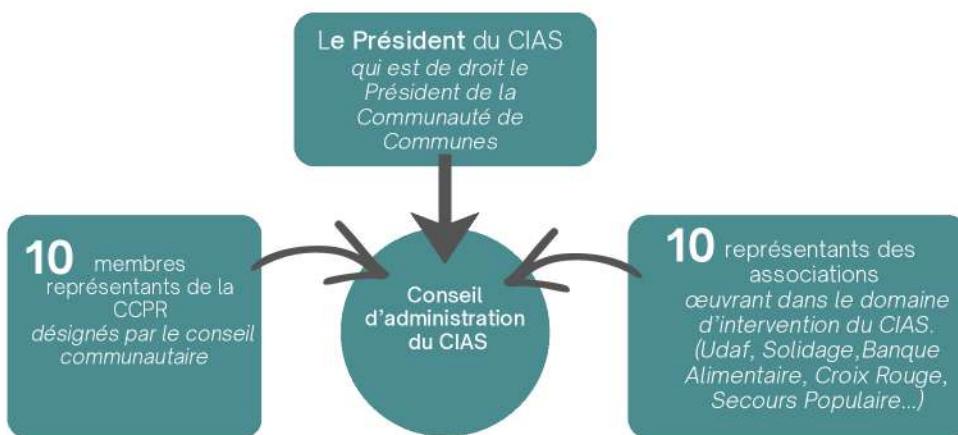
La CCPR, depuis ses débuts en 2014 exerce la compétence action sociale en lieu et place de ses 44 communes dans un cadre précis qui est le suivant :

- Gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Gestion de la Résidence pour Personnes Âgées de Ribérac
- Gestion de la Résidence pour Personnes Âgées de Tocane-Saint-Apre
- Gestion du portage des repas à domicile
- Secours d'urgence

La compétence action sociale est confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Val de Dronne. »

LA GOUVERNANCE DU CIAS VAL DE DRONNE

Le Conseil d'administration, composé de 21 personnes, prend les décisions importantes afférentes au CIAS.



QUELQUES CHIFFRES

93 Agents titulaires dont 88 pour le SAAD

3 750 000€ dépenses réelles de fonctionnement (financées par le Conseil Départemental de la Dordogne, les caisses de retraite et les bénéficiaires du service)

190 000€ subvention d'équilibre versée par la CCPR au CIAS pour équilibrer son fonctionnement (soit 4.50€ par habitant)



Décembre 2022 : Première flotte de 41 véhicules pour les agents du CIAS



Décembre 2025 : Renouvellement de la flotte avec 51 véhicules pour les agents du CIAS

LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

Le service a réalisé 82 784 heures d'intervention à domicile en 2025 contre 80 357 heures en 2024.

L'activité est en progression, et cela s'explique en grande partie par une politique active du maintien à domicile sur le territoire comme au niveau national. Localement, cela se traduit notamment par l'accompagnement de la CCPR, via son service Habitat, pour adapter les logements (Aménagement de salle de bain, installation de monte-escaliers...)

Cette dynamique est également renforcée par la revalorisation récente du métier d'aide à domicile et d'accompagnement de vie sociale.

En effet, depuis 2023, les élus ont augmenté le temps de travail des agents le désirant pour accompagner le plus grand nombre d'entre eux sur un temps complet. Le métier a été revalorisé financièrement dans le cadre du Ségur de la Santé : le CTI (Complément de Traitement Indiciaire) correspond pour un temps complet à 240 € brut/mois et entre dans le calcul de la retraite.

Enfin, en décembre 2022, une partie de l'équipe a été dotée d'un véhicule de remisage (41 véhicules) dans le cadre d'un marché groupé porté et financé par le Département, renouvelé en décembre 2025 (51 véhicules).

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE : UN SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le CIAS du Val de Dronne assure le portage de repas au domicile des bénéficiaires.

En 2025, 39 000 repas ont été livrés tous menus confondus. Le service assure deux tournées distinctes qui permettent ainsi de livrer les 120 bénéficiaires de ce service. La préparation des repas est assurée par la cuisine centrale de Périgueux. Le menu du midi comprend soupe, entrée, plat principal, fromage, dessert ainsi que le pain. Un repas est facturé 10€ TTC mais en réalité il revient à 12€46 si on intègre le coût de la livraison chez le bénéficiaire.



TÉMOIGNAGES D'ÉLUS



Philippe Boismoreau

7ème Vice-Président délégué à l'Action sociale et au CIAS

“ Pourquoi j'arrête ?

Si j'ai décidé de ne pas briguer de nouveaux mandats électoraux, en 2026, c'est pour plusieurs raisons :

Parmi elles, d'abord, l'âge : 75 ans certes ce n'est pas vieux, on a encore certainement toutes ses capacités intellectuelles mais on doit faire face désormais à des problèmes de santé et autres auxquels on a toujours refusé de se préparer.

Ensuite, une baisse significative des motivations et du plaisir dans l'exercice des missions que j'ai assumées : l'évolution des mentalités et des comportements qui se sont très dégradés depuis plusieurs années, la situation politique actuelle intérieure et extérieure que je trouve anxiogène et ses conséquences inévitables sur la vie de nos concitoyens, sur la vie locale.

Enfin, quatre mandats comme Maire de Grand Brassac et comme Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Dronne puis de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, c'est 25 ans d'engagement dans la vie publique, c'est déjà pas mal.

Il faut savoir s'arrêter, ne pas faire un mandat de trop, laisser la place à d'autres qui auront, j'en suis sûr, des compétences, un goût affirmé pour la chose publique, de l'ambition, l'envie très forte de s'investir au seul profit de notre territoire et de sa population.

Mon parcours d'élu :

J'ai été élu Maire sans passer par la case conseiller municipal. J'ai donc découvert la fonction, la gestion, un autre mode de management du personnel (fonction publique) au fur et à mesure, sur le tas.

J'ai été élu en 2001 comme Maire d'une petite commune comme Grand Brassac ; j'ai eu beaucoup à faire pour la transformer, la moderniser, un challenge qui aura duré 25 ans, que j'ai assumé avec fierté, beaucoup de plaisir, avec mes différentes équipes, des résultats à la clé plus que satisfaisants, dans beaucoup de domaines (bâtiments, logements, petit patrimoine, espaces publics, école, etc.). Cela a été une expérience très enrichissante personnellement faite de rencontres avec mes concitoyens parfois « grognons », atypiques ou plein de talents.

Cela n'a pas empêché à la fin de ce mandat l'apparition d'une certaine usure dans la fonction, une baisse significative de la motivation et de l'investissement personnel.

En tant que Vice-Président de la Commune du Val de Dronne d'abord puis de la CCPR, cela a été complètement différent : j'ai eu en charge le social et surtout le CIAS.

Ces missions s'inscrivaient pleinement dans ce qui a été mon cœur de métier ; j'ai géré dès mon entrée dans la vie active et par choix, par goût, pendant 35 ans, d'abord un établissement social (le Foyer de Jeunes Travailleurs de Périgueux) puis un établissement médico-social (Le Foyer pour traumatisés crâniens du Val de l'Attier à Ribérac).

Le CIAS a été pour moi d'abord une aventure : en 2001, on démarrait un service d'aides ménagères (avec 3 ou 4 salariées), qui au fil des années, a grossi, s'est étoffé, diversifié, structuré, développé, professionnalisé pour compter à ce jour une centaine d'agents.

Ce que cela m'a apporté ? Une grande satisfaction, une certaine fierté que je partage aujourd'hui avec les élus du Conseil d'Administration, l'équipe de direction et l'ensemble des salariés.

Le résultat de cette aventure : l'image d'un service public, moderne, professionnel, en capacité d'effectuer de nouvelles mutations pour les années à venir, au service de nos ainés et personnes handicapées de notre territoire.

Si je peux me permettre de donner quelques conseils à mes successeurs, pour être un élu de la République, il faut :

Un goût affirmé pour la chose publique, de l'ambition, un véritable engagement, un investissement important de tous les jours, de la disponibilité, des compétences dans beaucoup de domaines (ou du moins être capable de les acquérir rapidement)

Enfin, il ne faut pas oublier de prendre du plaisir dans ce que l'on fait, le partager, car « seul, ce qui se partage a de la valeur ».

“

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE GÉRÉES PAR LE CIAS

Le CIAS assure la gestion de deux résidences autonomie sur la CCPR : une à Tocane Saint Apre, la seconde à Ribérac

Tous les logements sont occupés. Une liste d'attente permet de s'inscrire par anticipation. Ainsi, dès qu'un logement est vacant, il est rapidement réattribué après une remise en état.

L'objectif est de progressivement moderniser et adapter nos deux résidences.

Nous avons ainsi engagé une politique de réhabilitation des locaux communs et des appartements pour améliorer les conditions d'accueil et de confort des personnes accueillies. D'importants travaux ont été menés depuis quatre ans dans les deux résidences.

A Ribérac : Réfection de la toiture, changement des menuiseries, installation de volets roulants solaires, remise aux normes des ascenseurs, rabaissement des plafonds, amélioration du confort thermique des parties communes...

A Tocane : Adaptation de l'ascenseur, changement des receveurs de douche, réfection des chéneaux, aménagement des locaux administratifs, changement de menuiseries, installation de volets roulants solaires.



Résidence Autonomie à Tocane Saint Apre



Résidence Autonomie à Ribérac

Un soutien financier pour nos résidences

Dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le Conseil Départemental de la Dordogne accorde 30 000 € pour soutenir le fonctionnement de nos deux résidences. Ce contrat permet de développer des actions pour prévenir la perte d'autonomie et proposer des animations favorisant le bien-être des résidents.

Le service Séniors de la CCPR intervient également au sein des deux résidences en proposant de nombreuses animations telles que des activités sportives adaptées, des activités cultuelles et intergénérationnelles.



Animation en Résidence Autonomie



Animation en Résidence Autonomie



QUELQUES CHIFFRES CLES

19 Logements à la Résidence Autonomie de Tocane Saint Apre

40 Logements à la Résidence Autonomie de Ribérac

560 000€ De dépenses engagées sur la Résidence autonomie de Ribérac

436 000€ De subventions de la CARSAT et du CD24 pour ces travaux

235 000€ De dépenses engagées sur la Résidence Autonomie de Tocane

172 000€ De subventions de la CARSAT et du CD24 pour ces travaux

SERVICE ACTION SENIORS



Sophie BOSSARD
07.89.52.58.46



11 Rue Couleau
24 600 Ribérac

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DE NOUVEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE :

• UN LIEU DE VIE OUVERT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE RIBÉRAC

En mai 2022, la Mutualité Sociale Agricole, en partenariat avec la CCPR et plusieurs autres acteurs locaux ont mis en place la Charte Territoriale des solidarités en faveur des aînés.

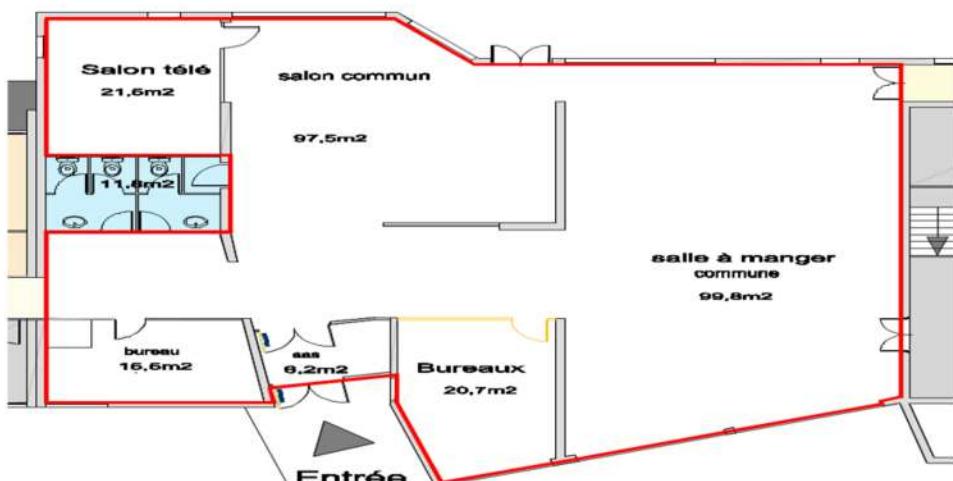
De ce projet est né le souhait de transformer la Résidence Autonomie de Ribérac en un espace ouvert et accueillant pour les résidents et les habitants du territoire.

Les objectifs poursuivis en rendant les espaces communs plus conviviaux sont de :

Favoriser le lien social : limiter l'isolement en encourageant le "Vivre ensemble" au sein de la résidence.

Développer les liens avec l'extérieur : Des moments de convivialité et des animations pour créer du lien entre les habitants.

- Encourager la participation** : Mise en œuvre des activités avec les résidents, garantissant ainsi leur implication. Les activités prévues, qu'elles soient de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, pourront se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur de la résidence.
- Événement de lancement** : Une journée d'inauguration sera organisée, pour faire connaître ce nouvel espace en février 2026.



• LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

L'offre d'accompagnement pour les personnes notamment en sortie d'hospitalisation est bien présente mais elle est fragmentée entre le SAD (Service Autonomie à Domicile) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Dans ce contexte, le législateur, dès 2021, a décidé de créer de nouveaux Services Autonomie à Domicile (SAD).

Les SSIAD doivent s'associer obligatoirement à un SAD pour poursuivre leur activité.

Notre nouveau Service Autonomie à Domicile résulte du regroupement du SAD du CIAS du Val de Dronne, du SAD du CIAS du Pays de St-Aulaye et du SSIAD du CHICRDD.

Cette coopération vise à offrir aux usagers un accompagnement unique, cohérent et coordonné, afin de faciliter le maintien à domicile.

Ce nouveau service doit être unifié et opérationnel en janvier 2031.

Depuis janvier 2026, une convention transitoire de cinq ans permet aux trois partenaires d'harmoniser leurs pratiques et leurs fonctionnements.

SERVICE ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE



Résidence autonomie
Tocane : 05.53.90.61.94
Résidence autonomie
Ribérac : 05.53.90.28.40



Administration
1 Boulevard Charles Roby
24 350 Tocane St Apre



Centre Intercommunal
d'Action Sociale :
05.53.90.61.94

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DURABLE POURSUIT SES ACTIONS

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a été distinguée par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) pour sa politique en faveur du vélo via l'obtention de deux labels : « Territoire Vélo » et « Base VTT » lors d'une cérémonie de remise des prix à Paris, le 19 novembre 2025 lors du Congrès des Maires.

Qu'est-ce que le label Territoire Vélo ?

Il est décerné aux collectivités qui proposent des aménagements, des équipements sécurisants et un accueil de qualité pour la pratique du vélo. La FFCT les accompagne dans le partage des bonnes pratiques au sein du réseau national.

Qu'est-ce que le label Base VTT ?

Il reconnaît les collectivités qui répondent à des critères de qualité précis dont la promotion de la pratique libre et conviviale du VTT de randonnée, l'offre aux pratiquants de tous les niveaux des parcours sur les circuits empruntés, la garantie des conditions de sécurité sur les circuits empruntés et le contrôle des dérives d'une pratique sauvage du VTT.

Ainsi, ces deux labels récompensent les efforts fournis par la collectivité dans sa démarche d'animation et de promotion touristique autour du développement de la pratique du vélo et l'accompagnement dans l'évolution des services proposés afin d'en favoriser l'usage. Plus précisément, cela concerne les actions déployées par le Centre Sports Nature intercommunal (CSN) se traduisant par les services à destination des pratiquants (location de parc VTT et VTT électrique, douche, points de lavage de vélos, ateliers de réparation). Le site propose aussi toute l'année des parcours au départ du CSN, selon la distance et la difficulté de son choix. Il est le point central d'information dédié aux activités de pleine nature : VTT, activités pédestres, cyclotourisme, canoë et aussi packraft.



Remise des prix le 25 novembre 2025 à Paris



Frayère à Douchapt

DES ACTIONS POUR LA FAUNE ET LA FLORE

La réalisation des projets lauréats de l'Appel à Projets régional « Nature et Transitions » 2023 s'est terminée avec le projet de création d'une frayère au village de gîtes de Beauclair à Douchapt !

Ce projet a consisté à rétablir les fonctions écologiques d'une frayère (environ 1 960 m²) pour une espèce en particulier le brochet, dans le but de redonner une fonction hydrologique, des conditions propices à l'équilibre faune-flore et une pérennisation des éléments de paysage. Différents travaux ont été réalisés en régie aux côtés du SRB Dronne et de la Fédération de Pêche de la Dordogne. Enfin, un panneau d'information pédagogique en proximité immédiate de la frayère a été implanté. Ce dernier a pour but de sensibiliser le grand public à la préservation de ces espèces piscicoles et l'intérêt de conserver ces espaces de reproduction en zones humides.



Transhumance 8 octobre 2025

Une nouvelle édition de la transhumance en octobre 2025

Elle s'est tenue le mercredi 8 octobre, entre le site de Sous-les-Vignes (Ribérac) et la zone humide des Rebeyrolles (Villetoureix). Cette transhumance a permis au grand public de mieux comprendre le rôle essentiel de l'élevage extensif dans la gestion durable des milieux naturels.

INFORMATIONS DIVERSES

AIDES A L'HABITAT

Vous avez un projet de travaux d'amélioration énergétique et ou d'adaptation de votre logement ? Avant toutes démarches, contactez notre service HABITAT qui saura vous accompagner et vous guider pour obtenir les aides de Ma Prime Rénov[®].

Attention aux démarchages abusifs proposés par les "Mon Accompagnateur Rénov"[®] privés (MAR) et aux dépôts de dossiers frauduleux.

Nathalie MAROIS
06.43.86.71.36

Gautier RAGONNET
07.56.38.52.64

11 Rue Couleau
24 600 Ribérac



"RANDO SENIORS DU LUNDI"

TOUS LES LUNDIS !

Tous les lundis le service Séniors vous emmène à la découverte du territoire au travers de randonnées adaptées.

Renseignements et inscriptions au 07.89.52.58.46



CONTACTS

- Accueil Com. de Com. du Périgord Ribéracois : 05.53.92.50.60
- SPANC (Assainissement non collectif) : 05.53.92.50.67
- Service voirie intercommunale : 05.53.92.50.64
- Service aides à l'amélioration de l'habitat : 05.53.92.50.60
- Pôle développement territorial : 05.53.91.38.45
- Service Urbanisme : 05.53.91.38.54
- CIAS Val de Dronne : 05.53.90.28.40
- Office de Tourisme Intercommunal : 05.53.90.03.10

FAITES VOS VACANCES

9, 10, 11 ET 12 FÉVRIER 2026

Venez faire le plein d'activités manuelles, créatives, sportives, culturelles ...

Les activités proposées lors de ces journées s'adressent aux enfants jusqu'à 16 ans accompagnés par un adulte qui peut aussi participer aux activités !

Activités sur inscription

Un tarif unique par participant valable pour les 3 jours.

Inscrivez-vous au 05.53.92.50.60



SEMAINE MULTI ACTIVE

DU 7 AVRIL AU 10 AVRIL 2026

Prenez d'ores et déjà note de la date de la semaine multi active ! Une occasion pour les enfants de pratiquer différentes activités de pleine nature, des sports collectifs, individuels... encadrés par les éducateurs sportifs de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

FESTIDRÔLE

23 MAI 2026

Rendez-vous au village vacances de Beauclair à Douchapt pour le Festidrôle !

Une journée offrant de nombreuses activités gratuites pour toute la famille qui sera clôturée par un repas et une soirée festive !

Vous avez un peu de temps libre ? Nous vous attendons avec plaisir pour les préparatifs !

Renseignements
au 05.53.92.50.60

SÉNIORS FAITES LE PLEIN D'ACTIVITÉS !

Le service Séniors vous propose un programme de sorties tout au long de l'année. Venez assister à des spectacles de qualité à des tarifs négociés. La CCPR prend également en charge le transport.

Retrouvez le programme sur le livret trimestriel, notre site internet et ci-dessous

Sophie
BOSSARD
07 89 52 58 46



RETROUVEZ PLUS D'INFOS SUR LE SITE ET SUR FACEBOOK

